



ÉCOLE SUPÉRIEURE
DE TRAVAIL SOCIAL

DEIS/Master 2

Diplôme
d'état d'ingénierie sociale par la
Validation des Acquis de l'Expérience



L'ETSUP propose un accompagnement en vue de l'obtention du Diplôme d'Etat d'Ingénierie Social (DEIS), par la voie de la VAE, en vertu de l'arrêté du 2 août 2006 relatif au Diplôme d'Etat d'ingénierie sociale – Articles 14 et 15.

Rappel du cadre réglementaire

La validation des acquis de l'expérience est définie dans la loi 2002-73 du 17 janvier 2002 de modernisation sociale et ses décrets d'application. Les lois du 5 mars 2014 relative à la formation professionnelle et du 5 septembre 2018 pour la liberté de choisir son avenir professionnel, ont adapté les dispositions spécifiques à la vae.

« Toute personne engagée dans la vie active est en droit de faire valider les acquis de son expérience, notamment professionnelle, en vue de l'acquisition d'un diplôme, d'un titre à finalité professionnelle ou d'un certificat de qualification (...) enregistrés dans le répertoire national des certifications professionnelles (...) » ;

« Peuvent être prises en compte, au titre de la validation, l'ensemble des compétences professionnelles acquises dans l'exercice d'une activité salariée, non salariée ou bénévole, en rapport direct avec le contenu du diplôme ou du titre. La durée minimale requise ne peut être inférieure à un an... » ;

« La validation est effectuée par un jury (...) qui peut attribuer la totalité du titre ou diplôme. A défaut, il se prononce (...) sur la nature des connaissances et aptitudes devant faire l'objet d'un contrôle complémentaire ».

<https://www.vae.gouv.fr/espace-ressources/toute-la-reglementation/toute-la-reglementation-de-la-vae.html>

Prérequis

Le candidat doit faire état d'une expérience en rapport direct avec le DEIS. Il justifie « avoir exercé au moins une activité relevant de chacune des trois fonctions du référentiel professionnel » pendant au moins 1 an à temps complet, soit 1607 heures (continues ou non) (Loi Travail 9 août 2016).

Activités exercées en rapport direct avec le DEIS

Les « compétences requises pour exercer les fonctions décrites dans le référentiel d'activités sont déclinées en trois domaines de compétences » (voir référentiel de compétences dans l'arrêté du 2 août 2006 relatif au Diplôme d'Etat d'ingénierie sociale)

DC1 : Production de connaissances

- 1.1. Réaliser des analyses contextualisées de problèmes complexes appliqués à une question sociale, un territoire, une organisation.
- 1.2. Construire un dispositif d'observation et de veille sociale.
- 1.3. Conduire des études ou des recherches.

DC2 : Conception et conduite d'actions

- 2.1. Conduire des analyses prospectives.
- 2.2. Développer une ingénierie de projets ou de programmes.
- 2.3. Piloter des démarches évaluatives.

DC3 : Communication et ressources humaines

- 3.1. Évaluer et mobiliser les ressources nécessaires pour conduire un projet, pour susciter le changement, pour favoriser la transmission des savoirs professionnels.
- 3.2. Promouvoir des processus formatifs pour développer les compétences individuelles et collectives.
- 3.3. Coordonner, animer et réguler des collectifs de travail.
- 3.4. Assurer la communication et l'information pour l'efficacité des actions et la diffusion des connaissances.

Procédure VAE DEIS

1. Examen de la validité de la demande par le Préfet de région (cf livret 1 / lien plaquette VAE).

La recevabilité de la demande de validation des acquis de l'expérience dure trois années à compter de la date de sa notification par le préfet de région.

2. Attribution de tout ou partie du DEIS par le jury, sur la base du livret de présentation acquis de l'expérience (cf livret 2 / lien plaquette VAE).

3. En cas d'attribution partielle, « le jury se prononce également sur les connaissances, aptitudes et compétences qui doivent faire l'objet de l'évaluation complémentaire nécessaire » à l'obtention du DEIS. Dans ce cas, le candidat bénéficie de dispenses :

- Des épreuves attachées aux compétences déjà validées
- Des enseignements théoriques correspondants
- De la formation pratique correspondante

L'accompagnement à la VAE DEIS

L'ETSUP prévoit un accompagnement réglementaire de 24h. Il débute à partir de la date de recevabilité du dossier et prend fin à la décision du jury.

Il s'agit d'une aide méthodologique pour préparer son dossier (livret 2), préparer l'entretien avec le jury et la mise en situation professionnelle.

L'accompagnement s'organise sous forme de séances d'information collectives (si le nombre de personnes accompagnées le permet) et d'entretiens individuels, en présentiel ou à distance (mail, visio, téléphone).

En cas de validation partielle par le jury, un accompagnement complémentaire (jusqu'au contrôle complémentaire - [Décret n° 2014-1354 du 12 novembre 2014](#)) en vue de la validation des domaines de compétence manquants peut être proposé, d'une durée inférieure à 24h en fonction du profil du candidat.

Calendrier prévisionnel VAE DEIS 2022

Les accompagnements sont définis en fonction du programme VAE DEIS.

SEQUENCES	TEMPS	DATES et INTERVENANTS	HORAIRES	ACCOMPAGNEMENT
Séquence 1 Collective	2 h	Lundi 14 février 2022	9h30-11h30	Présentation du livret 2 et des attendus ; Présentation du référentiel, des expériences de travail liées au diplôme ; Organisation de la production écrite ; Structuration et situation de travail.
	1h		12h30-13h30	Visite du centre de Doc : présentation centre documentaire.
Séquence 2+3 Collectives	6 h	Lundi 7 mars 2022	9h30-12h30 13h30-16h30	Approche de la compétence et des compétences collectives.
R1 Rencontre individuelle	1h30	Avril	Selon rendez-vous	Présenter ses motivations Poser ses expériences de travail, Repérer les

				articulations entre référentiel et situations choisies.
R 2 Rencontre individuelle	1h	Mai	Selon Rendez vous	Retour par le guidant, de votre écrit envoyé à l'avance par mail.
Séquence 4 Collective	3h	Lundi 13 juin	9h30-12H30	Méthodologie : rencontre « regards croisés ».
R3 Rencontre Individuelle	1h30	Juin	Selon Rendez vous	Retour des écrits par le guidant et Analyse des situations de travail.
R4 Rencontre Individuelle	1h	Juillet	Selon rendez-vous	Retour par le guidant, de votre écrit envoyé à l'avance par mail.
R5 Rencontre individuelle	1h	Septembre	Selon rendez-vous	Retour des écrits par le guidant.
Séquence 5 Collective	3h	Lundi 12 septembre	9h30-12H30	Méthodologie : analyse globale des situations. Annexes et finalisation du livret 2.
R6 Rencontre individuelle	1h	Octobre 2022	Selon rendez-vous	Retour des écrits par le guidant.
Préparation à l'oral	Jury blanc 2 h par candidat	14 novembre 2022	Selon convocation par le centre de formation	Passage individuel devant 2 formateurs.
Dépôt du livret 2 en 4 exemplaires	Dépôt pour jury	DATE FIXEE PAR L'ASP (3 décembre, en 2022)	Sur Convocation individuelle par l'ASP	Passage 1 h dans la journée
Bilan POST VAE			Selon rendez-vous	A la demande du candidat

Contrats de prestation

Les accompagnements font l'objet d'un contrat de prestation VAE adapté à chaque candidat.

- Contrat de 24h / VAE DEIS : 1650 € TTC
- Contrat complémentaire : 70 € TTC/heure

Financements

Plan de formation employeur, TransitionCo, TransitionPRO, OPCO, CPF et/ou financement personnel.

Equivalences

Il n'y a pas lien avec d'autres certifications professionnelles, certifications ou habilitations.

Fiche de renseignements

Formation VAE DEIS

Coordonnées personnelles

M^{me}, M. (rayer les mentions inutiles)

Nom :

Nom de jeune fille :

Prénoms :

Date de naissance :

Lieu de naissance :

Pays de naissance :

Niveau d'études :

Adresse postale :

Rue :

Code postal :

Ville :

Tél. fixe :

Portable :

E-mail :

Fiche de prise en charge Formation VAE DEIS

CANDIDAT

Je soussigné(e) : M^{me}, M. (rayer les mentions inutiles)

.....

sollicite un accompagnement à la VAE du Diplôme :

de heures

Les frais seront pris en charge : par moi-même par mon employeur par CPF

pour l'année 2021

Je demande l'établissement d'un contrat de formation : Oui Non

Les factures sont à envoyer à

.....

Fait à, le.....

Signature :

EMPLOYEUR (si prise en charge par l'employeur)

Je soussigné(e) : M^{me}, M. (rayer les mentions inutiles)

.....

atteste que l'entreprise, l'organisme ou l'association, ci-dessous indiqué(e) :

.....

prend en charge les frais de formation inhérents à l'accompagnement à la VAE du Diplôme

de :poureuros.

et demande l'établissement d'une convention de formation : Oui Non

La facture est à envoyer à :

Fait à, le.....

Signature et cachet :

Autorisation de l'employeur à suivre la formation

Je soussigné(e) : M^{me}, M. (rayer les mentions inutiles) :

.....

Titre :

Autorise :

M^{me}, M^{elle}, M. (rayer les mentions inutiles)

à suivre la formation de « VAE du diplôme..... » qui se déroulera à l'ETSUP pour l'année 2021.

Fait à le.....

Signature et cachet :

CONTACT & PLAN D'ACCÈS

- **Responsable de formation :**

Mélanie CARRÈRE
melanie.carrere@etsup.com
Tel : 01 44 16 81 68

- **Assistante de la formation :**

Tél : 01.44.16.81.91

- **Accueil – Standard :** 01.44.16.81.81

- **Courriel de contact :** deis@etsup.com

- **Site de formation :** PARIS (siège): 33 avenue du Maine – 75015 PARIS



ÉCOLE SUPÉRIEURE
DE TRAVAIL SOCIAL

Découvrez le site internet de l'Etsup

<https://www.etsup.com>




[Découvrez l'équipe de l'ETSUP](#)

[L'ETSUP Info, lettre électronique](#)

École de l'association des surintendantes d'usines et de services sociaux (loi 1901- R.U.P.)

Établissement privé d'enseignement technique supérieur reconnu par l'État • Qualifié par l'OPQF depuis le 27 octobre 1999 • Numéro de certification : 9910AR451

• Siret : 78428109900043 • APE : 8559B

Avec le soutien de  Île de France